

ARASMAC

Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay



2017

RAPPORT DE GESTION

Sommaire

Abréviations	4
Le billet de la présidente	5
Le mot du directeur	6
Autorités politiques	7
Organisation	8
Ressources Humaines	9
Logistique	10
Réception – téléphones	11
Le Centre social régional (CSR)	12
Le Centre régional de décisions (CRD), PC Familles, Région Morges-Aubonne-Cossonay	19
Chiffres clés 2017	20
Les Agences d'assurances sociales (AAS)	22
L'accueil de l'enfance (AJEMA–AFJ)	26
Finances	34
Services sociaux privés spécialisés	37
Conclusions	38
Annexe 1	40

Abréviations

AAS	Agence d'assurances sociales	CSR	Centre social régional
AFJ	Accueil familial de jour	DJAD	Dispositif JAD
AJERE	Accueil de jour des enfants de Rolle et environs	DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay et environs	EdS	Entrée de secours
AJET	Accueil de jour des enfants de Terre-Sainte	EHC	Établissement hospitalier de la Côte
AJOVAL	Accueil de jour d'Orbe-La Vallée	EPT	Équivalent plein temps
AI	Assurance-invalidité	FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
AJEMA	Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne	JAD	Jeunes adultes en difficulté
AMF	Accueillante en milieu familial	JOM	Journée Osez les métiers
ARAS	Association régionale d'action sociale	FORJAD	Formation de jeunes adultes en difficulté
ARASMA	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne	LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay	LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
AS	Assistant(es) social(es/aux)	LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
ASE	Assistant(e) socio-éducatif(ve)	LVLAMal	Loi d'application vaudoise de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
aVDaas	Association vaudoise des agences d'assurances sociales	MIS	Mesure d'insertion sociale
AVS	Assurance-vieillesse et survivants	OCTP	Office des curatelles et des tutelles professionnelles
BAC	Bureau d'aide aux curateurs privés	ORP	Office régional de placement
BIF	Bureau information femmes	OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
CCVD	Caisse cantonale vaudoise de compensation	PC Familles	Prestations complémentaires Familles
CDD	Contrat à durée déterminée	RADT	Réseau d'accueil de jour Dame Tartine
CI	Conseil intercommunal	RAS	Région d'action sociale
CMS	Centre médical social	RDU	Revenu déterminé unifié
CODIR	Comité de direction	RH	Ressources humaines
CRD	Centre régional de décision	RI	Revenu d'insertion
CS	Credit Suisse	RVC	Réforme vaudoise de la curatelle
CSP	Centre social protestant	SAF	Service d'aide familiale de Morges et environs
		SPAS	Service de prévoyance et d'aide sociales

Le billet de la présidente

En 2017, l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) a fêté ses 20 ans. On pourrait dire qu'elle est entrée de plein pied dans «l'âge adulte», ce qui signifie qu'après avoir terminé ses premières mues, formation de base, agrandissement et réorganisation, elle peut continuer sur sa lancée. Car à l'image des carrières professionnelles de nos jours, les prestations sociales au sens large et l'organisation de leur distribution sont en constantes mutations.

Si concrètement, 2017 n'a pas connu de grands changements, le Comité directeur ainsi que le Conseil des régions d'action sociale investissent un temps certain pour anticiper les changements à venir tant dans l'accueil de jour, l'aide sociale que pour les Agences d'assurances sociales (AAS).

Concernant l'accueil de jour, en contradiction avec mes propos ci-dessus, nous avons connu un grand changement en 2017 au Réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA) avec le départ à la retraite de Mme Geneviève Fournier, adjointe de direction du secteur Enfance, soit le Réseau AJEMA et l'Accueil familial de jour (AFJ). Elle a été la cheville ouvrière de la réussite du Réseau AJEMA tant au niveau politique que technique. Nous ne pouvons que lui en être reconnaissants.

Qui dit départ à la retraite dit aussi nouvelle arrivante et c'est Mme Mélanie Vessaz qui a repris avec enthousiasme et compétence le flambeau du réseau AJEMA. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous réjouissons de nos futures collaborations. Ensemble, nous allons devoir travailler à la mise en œuvre du développement du parascolaire en tenant compte des modifications de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et travailler à des solutions qui répondent au mieux au besoin des familles et aux réalités de nos communes. Un des défis consiste dans le fait que des communes membres d'associations scolaires intercommunales se trouvent à cheval entre deux réseaux, voire deux districts. Des contacts ont été pris afin d'éclaircir nos possibilités d'action avec les instances cantonales et la Fondation pour l'accueil de jour (FAJE) afin d'avancer sur ce dossier complexe.

Concernant les Agences d'assurances sociales, celles-ci ont travaillé à la mise en œuvre du Centre régional de décision (CRD) pour les Prestations complémentaires Familles (PC Familles) avec succès, en plus d'intégrer le recrutement des curatrices et curateurs pour le compte de l'Office des curatelles et des tutelles professionnelles (OCTP) et des Justices de Paix.

Le projet majeur qui risque de modifier de manière durable le visage des régions d'action sociale, leurs périmètres ainsi que la manière d'envisager l'aide sociale est le projet d'Unité commune ORP-CSR. Le projet pilote mené à Lausanne a touché à sa fin. Il a été évalué et le Conseil d'État a annoncé sa volonté de mise en œuvre à l'échelle cantonale pour janvier 2019. Le Conseil des régions d'action sociale travaille depuis octobre 2017 à l'analyse des différents scénarios possibles pour le déploiement de ce dispositif à l'échelle cantonale. Le Conseil intercommunal sera informé plus amplement du projet et de ses possibles conséquences lors de sa séance 21 juin 2018.

Ces changements, réorganisations incessantes, peuvent-être vécus comme des défis, mais ils sont aussi sources d'incertitudes et de stress pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ARASMAC qui continuent néanmoins à exercer leur mission avec professionnalisme et compétence. Il convient ici de les remercier pour la qualité de leur travail. Je remercie aussi mes collègues du Comité directeur pour leur travail, réflexions et patience durant cette année 2017 un peu particulière pour ce qui est de la disponibilité de leur présidente du Comité de direction.

La présidente, Sylvie Podio

L'ARASMAC a fêté ses 20 ans!

Officiellement, l'ARASMAC a 20 ans. Le premier statut de l'association de commune date de 1997, mais l'histoire commence bien avant...

En 1988, les Centres médicaux sociaux (CMS) se mettent en place dans notre région afin de fournir des soins à domicile aux citoyens de 21 communes de la région. Cette association intercommunale comporte également le social (assistants sociaux et administratifs). La direction était composée à 50% par le CMS et à 50% par le communal (Ville de Morges) qui comprenait également le secteur de l'enfance communal, l'Office communal du travail, l'éducateur de rue et l'office du logement. 10 ans plus tard, en 1990, les associations se spécialisent et le social est séparé du médical. L'association régionale ne comporte alors plus que les soins et le maintien à domicile.

Au niveau de l'action sociale, cinq régions pilotes (Bex, Nyon, Yverdon, Orbe et Morges) expérimentent à ce même moment l'action sociale régionalisée. Cette expérience se déroule en parallèle avec celle des soins à domicile sur les 47 communes de la région (anciens districts de Morges et d'Aubonne) jusqu'en 1995 - 1996 où l'expérience est jugée concluante et ainsi étendue à l'ensemble du canton. Les statuts de l'association sont approuvés en 1997, créant ainsi l'Association régionale d'action sociale Morges Aubonne (ARASMA), (anciens districts de Morges-Aubonne), avec pour but principal le Centre social régional (CSR).

En 1998-1999, l'ARASMA reçoit du Service de protection de la jeunesse (SPJ) le mandat de surveillance des mères de jour, futures Accueillantes en milieu familial (AMF) du futur réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA). C'est le premier but optionnel de l'ARASMA. En 2005, les agences Communales d'assurances sociales sont régionalisées et la gestion en est alors confiée à l'ARASMA. Notre région fut l'une des premières du canton à avoir régionalisé les agences communales d'assurances sociales. Cette prestation constitue le second but principal de l'ARASMA.

En 2009, les communes de la région constituent le deuxième plus grand réseau du canton, l'AJEMA, sous forme de but optionnel, incluant ainsi les 140 Accueillantes en milieu familial dans le personnel de l'ARASMA. Afin de correspondre au mieux aux «nouveaux districts», les Régions d'action sociales (RAS) opèrent un redécoupage en 2011. La région d'action sociale compte désormais les 22 communes de l'ancien district de Cossonay. L'ARASMAC est ainsi constituée (Morges - Aubonne - Cossonay).

En 2017, les Régions d'action sociale reprennent la gestion des Prestations complémentaires Familles (PC Familles) à la Caisse cantonale AVS, et participent au recrutement des curateurs pour le compte de l'Office des curatelles et des tutelles professionnelles (OCTP) et des Justices de Paix.

La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres.

Préambule de la constitution fédérale

Le temps du rapport de gestion c'est également:

Le moment opportun pour pouvoir, publiquement, féliciter et remercier l'ensemble des collaborateurs(trices) de l'ARASMAC, qui, malgré les difficultés constantes qu'ils rencontrent au quotidien, ainsi que la charge de travail toujours importante dont témoigne ce rapport de gestion, sait entretenir au quotidien la bonne humeur ainsi qu'un investissement professionnel et constant en faveur d'une clientèle souvent démunie face à la complexité de nos systèmes d'assurances et d'assistance sociale ou qui se trouve régulièrement confrontée au manque de places d'accueil de jour pour les enfants, tant dans le milieu de l'accueil collectif que familial. Je tiens également à remercier les membres du Comité de direction pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi que les représentants des Communes membres de l'ARASMAC pour leur confiance et leur soutien.

Le directeur, Daniel Vouillamoz

1. Autorités politiques

1.1. Le Conseil intercommunal

La composition du Conseil intercommunal (CI) au 31 décembre 2017:

Président

Guignard Laurent

Le Conseil intercommunal s'est réuni 3 fois en 2017 sous la présidence de M. Laurent Guignard, Municipal à Gimel.

Secrétaire

Bickel Dominique

1.2. Le Comité de direction

La composition du Conseil intercommunal (CI) au 31 décembre 2017:

Présidente

Podio Sylvie

Vice-présidente

Muller Ruth

Membres

Baudet Nicole • Lincio Pascal • Séverin Tania • Tinguely Carine • Wüst Thi Ngoc Tu

Directeur

Vouillamoz Daniel

Secrétaire

Bickel Dominique

Au cours de l'année 2017, durant ses 12 séances, le Comité de direction de l'ARASMAC s'est principalement penché sur les dossiers suivants:

- suivi des travaux du Conseil des régions,
- le développement du Réseau AJEMA,
- les projets d'avenir pour les AAS
- suivi de la gestion du personnel et prise des décisions qui s'imposent
- les locaux de l'ARASMAC

1.3. Le Conseil des régions

Le Conseil des régions RAS assure le rôle important de liaison entre les régions d'action sociale et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et se voit confier, dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), des responsabilités importantes.

En 2017, le Conseil des régions a été particulièrement actif concernant:

- le transfert des Prestations complémentaires Familles de la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVD) AVS aux régions,
- le projet pilote lausannois d'unités communes consistant à intégrer des conseillers en placement (ORP) et des Assistants sociaux (CSR) dans une même unité,
- les prestations informatiques, respectivement le subventionnement de l'État aux Associations régionales d'action sociale (ARAS),
- la révision des curatelles vaudoises.

Le Conseil des régions est constitué par les Présidents/es des Associations RAS et des directeurs(trices) des ARAS. La présidente du Comité de direction ARASMAC, Mme Podio, est également présidente du Conseil des Régions et à ce titre siège aussi au Conseil de Politique Sociale. Le directeur, quant à lui, fait désormais partie du bureau du Conseil des Régions et de ce fait également du secrétariat général de la conférence des directeurs.

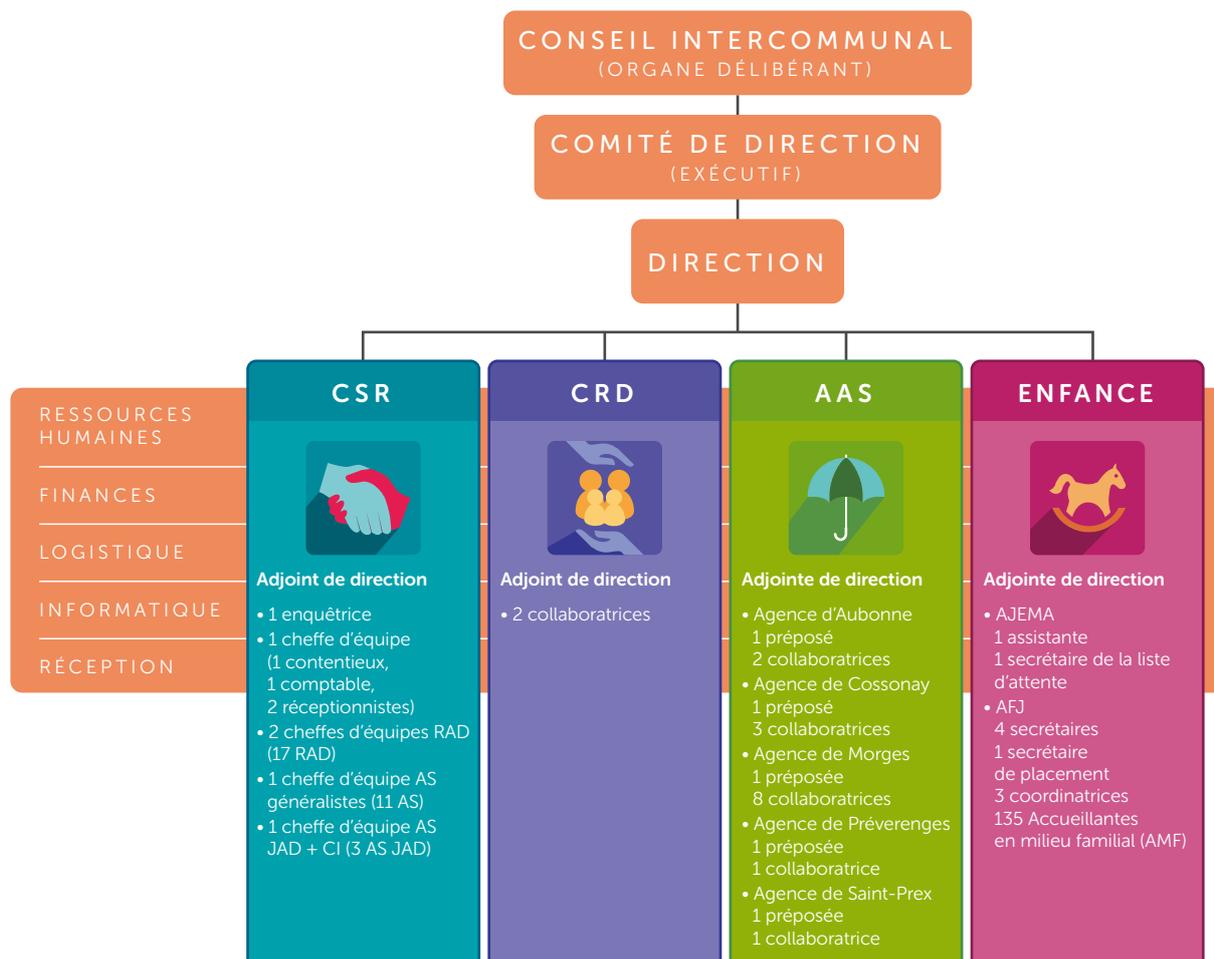
2. Organisation

2.1. Répartition



EPT = Équivalent plein temps

2.2. Organigramme



3. Ressources Humaines

3.1. Ergonomie et sécurité au travail

En 2017, le secteur des Ressources humaines (RH) a mené un certain nombre de projets particuliers en parallèle à ses activités classiques. Citons l'accompagnement des collaborateurs en matière d'ergonomie de leur place de travail, grâce à la venue d'une spécialiste des Ligues de la santé qui, après une présentation lors de la première séance d'information au personnel au printemps, est intervenue pour conseiller les collaborateurs (position du corps, réglage clavier/écran/siège, etc.). Des interventions minimales peuvent en effet éviter de nombreux problèmes de santé musculo-squelettiques. En parallèle, une analyse de la sécurité en général dans les différents lieux de travail a été lancée avec l'appui de spécialistes, et dont les conclusions vont pouvoir être mises en application dans le courant 2018.

3.2. Apprenti

En août est arrivé notre premier apprenti employé de commerce. Celui-ci bénéficiera d'une formation complète passant par tous les secteurs opérationnels et transverses de l'ARASMAC et terminera sa formation en 2020. Ses premiers mois aux RH lui ont permis d'acquérir de nombreuses compétences et si l'investissement demandé à ses formatrices est important, il apporte déjà sa contribution aux tâches quotidiennes.

3.3. JOM (Journée Osez les métiers)

Au mois de novembre, c'est la JOM (Journée Osez les métiers) qui a été organisée pour la 3^e fois. Au cours de cette journée particulière où les enfants des années 7 à 9 Harmos (soit entre 10 et 13 ans environ) découvrent le métier de leur père, mère ou proche, une visite du CSR, d'une Agence, de l'AJEMA et un déplacement chez une accueillante en milieu familial ont eu lieu, grâce aussi à la participation bienvenue de quelques collaboratrices. Cette journée a été, comme toujours, très gratifiante et s'est terminée par des « quatre heures » où les enfants nous ont donné leurs impressions sur ce qu'ils ont vu.

Comme chaque année, l'atelier qui a été le plus apprécié des enfants est celui de l'AJEMA, où ils ont pu nous montrer leurs talents d'artistes en confectionnant une carte de Noël chez une Accueillante en milieu familial et ensuite, direction le parc, en compagnie des enfants gardés par l'AMF, où ils ont pu tous ensemble partager un moment de jeux.

Un petit déjeuner a été organisé afin de remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réussite de cette journée, suite à ce moment d'échanges et de « feedback », l'idée qui en est ressortie pour la prochaine édition, serait de mettre sur pied un parcours (en se mettant dans la peau d'un bénéficiaire, par ex: JAD) qui passerait par tous les secteurs de l'ARASMAC et faire pour chacun d'eux, une démarche administrative fictive, en espérant ainsi améliorer l'attractivité de tous les secteurs.

4. Logistique

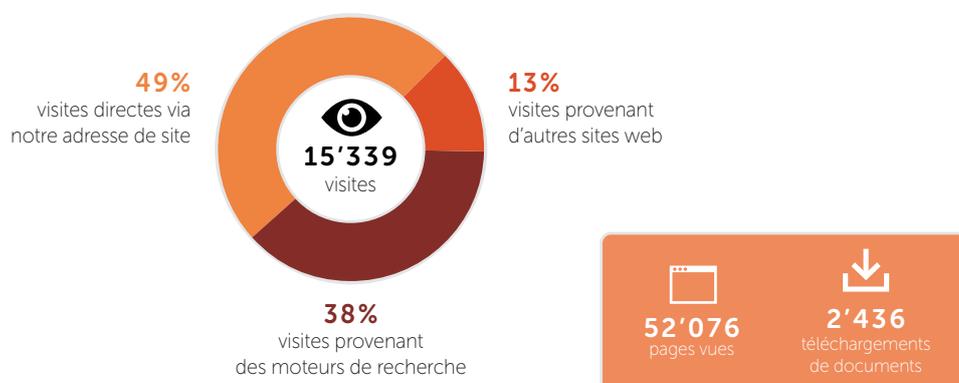
4.1. Locaux

Le bâtiment de Couvaloup 10 à Morges faisant partie du cadre du programme d'entretien et de suivi des locaux communaux, la Ville de Morges a donc procédé à des travaux de rénovation dans quatre bureaux du CSR, et nous remercions le service des bâtiments pour leur collaboration. Comme pour 2016, nous devons sans cesse être attentifs à l'optimisation de l'occupation des bureaux du CSR, afin de répondre le mieux possible à la croissance de l'activité (nouvelles prestations (Dispositif JAD (D-JAD) et CRD par exemple).

D'autre part, en fin d'année 2017, nous avons effectué le déplacement de notre «Centre Régional de Décisions» au sein des locaux de Couvaloup 10, sachant que cette prestation était, à son démarrage, située dans l'Agence d'Assurances Sociales de Morges.

4.2. Informatique

Notre site internet www.aramac.ch est en constance progression. Nous pouvons observer qu'à la fin de décembre 2017, les données suivantes ont été relevées:



Depuis le début de l'année, nous avons offert à nos usagers la possibilité d'effectuer en ligne la demande administrative de documents spécifiques, par exemple dans le cadre d'une demande de naturalisation:

- Attestation de revenu d'insertion (RI)
- Attestation PC Familles

Cette prestation a rencontré un vif succès. L'utilisateur peut annexer des copies de documents d'identité et envoyer une demande pour plusieurs membres de sa famille en même temps. Nous enregistrons pour l'année 2017, 336 demandes reçues par ce canal (sur 844, soit un peu moins de 40 %). Chaque demande est traitée dans les 10 jours par nos services.

Comme évoqué en 2016, la migration informatique de tous nos sites distants avec le réseau informatique de la Ville de Morges a été totalement finalisée avec succès.

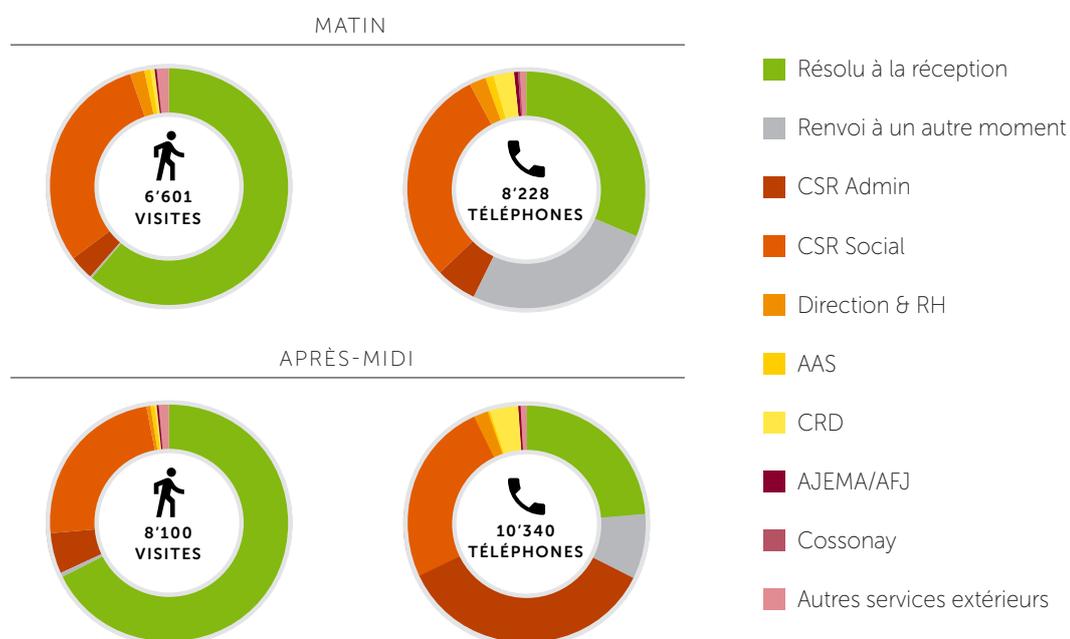
4.3. Archives

Pour faire face au volume croissant d'archives et notamment concernant le CSR, nous avons loué un espace supplémentaire dans la grange de la Gracieuse à Morges, et procédé à l'installation de rayonnages adaptés.

5. Réception – téléphones

Les réceptionnistes effectuent un travail d'information et de tri important; en effet, plus de 43% des demandes des clients, par téléphone ou au guichet, sont réglées ou réorientées à ce stade.

Nous constatons à la lecture du tableau suivant que la réception a enregistré 14'701 visites (contre 12'241 en 2016) et 18'568 appels téléphoniques (contre 17'367 en 2016).





6. Le Centre social régional (CSR)



Des changements conséquents ont marqué l'année 2017, notamment par la mise en place de nouvelles normes RI 2017 en début d'année ainsi que le déploiement du dispositif JAD (Jeunes adultes en difficulté 18-25 ans) faisant suite au changement de Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV).

6.1. Le secteur social

Le secteur social bénéficie aussi du renforcement bienvenu de l'«AS coach». En effet, lorsque des changements de personnel interviennent dans cette équipe, une formation spécifique interne, de plus en plus complexe est à assurer. Cette mission est confiée à une AS bénéficiant d'une longue expérience en CSR. Tout un panel de documents internes et une procédure d'accompagnement ont été créés pour assurer au mieux la formation des nouveaux collaborateurs. Quatre nouveaux AS en ont bénéficié cette année.

Des changements de normes sont intervenus en 2017, qui ont demandé également un investissement important de temps et d'adaptation à l'équipe sociale et aux cadres. Le domaine du logement reste un thème prioritaire, de par les difficultés engendrées par le manque d'appartements disponibles à des prix accessibles aux personnes bénéficiant du RI. Cumulant cette difficulté à d'autres aléas d'une existence souvent précaire, certains bénéficiaires en viennent à perdre leur lieu de vie. Il est alors souvent long et difficile de trouver un nouveau logement.

En étroite collaboration avec le SPAS, un système de conventions qui peuvent être établies avec des hôteliers, permettant de disposer de chambres à l'année pour les bénéficiaires du RI. Ce système coexiste avec la possibilité qu'ont les CSR de garantir provisoirement le paiement, selon les normes RI de chambres d'hôtels qui peuvent être réservées aux cas d'urgence. Ce nouveau mode de fonctionnement a impliqué l'élaboration d'un certain nombre de procédures internes et d'adaptations de lettres-type spécifiques destinées aux bénéficiaires. Il demande également aux AS un suivi très intense des personnes concernées, qui sont amenées, lorsqu'une chambre d'hôtel leur a été attribuée en urgence et dont le prix dépasse le forfait mensuel prévu, à changer le plus rapidement possible d'établissement ou de chambre. Les bénéficiaires doivent également continuer à fournir mensuellement la liste de leurs recherches de logement.

Le suivi des bénéficiaires est assuré par les AS sur la base d'entretiens réguliers, qui doivent avoir lieu au minimum tous les 6 mois. Une telle durée est cependant rare entre deux rendez-vous. Ces derniers peuvent être espacés

lorsque les personnes bénéficient d'un suivi médical régulier et qu'ils sont en attente AI, par exemple, ou que leur recherche de formation ou d'emploi est assurée par l'Office régional de placement (ORP) ou par un organisme de mesures spécialisé. Si ces personnes n'ont pas d'autres problématiques pour lesquelles ils ont besoin de l'aide d'un AS, leur dossier peut être suivi de manière provisoire ou pour une certaine durée, uniquement par un responsable administratif de dossiers. Dans ce cas, un AS reste référent de la situation de ce bénéficiaire, qu'il rencontre alors, au minimum, une fois par an.

Afin de faciliter la prise en charge et le suivi, un document de «référentiels de l'appui social» a été élaboré par un groupe de travail (composé de représentants du SPAS et des CSR). Cet outil fournit aussi aux AS des pistes et exemples d'objectifs possibles par domaine d'intervention, ainsi que des indications sur les partenaires sociaux ou médicaux et des adresses de références.

La mission des AS en CSR est en effet de fixer des objectifs réalisables aux bénéficiaires du RI afin qu'ils retrouvent de manière la plus rapide et durable possible leur autonomie. Pour cela les AS travaillent la plupart du temps en réseau, avec les partenaires extérieurs, mais aussi avec les autres services de l'ARASMAC, notamment avec les Agences d'assurances sociales (AAS) et le secteur de l'enfance (Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA), Réseau d'accueil de jour Dame Tartine (RADT) et Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay et environs (AJERCO)).

Les cadres du CSR, assurent une disponibilité accrue lors de la formation continue des AS ainsi que pour l'aide au suivi des situations et afin de répondre aux situations exceptionnelles. Des entretiens réguliers, sous forme de coaching à la pratique et de séances bilatérales, ont lieu régulièrement entre les collaborateurs/trices et leur chef direct. Les rencontres en groupe, lors des colloques, permettent aussi l'échange à l'interne ou avec des professionnels invités (les cadres de l'Office régional de placement (ORP) ont participé cette année, lors d'un colloque AS, à une réflexion concernant les échanges de bonnes pratiques de collaboration entre nos deux services).

Vous retrouvez en annexe au présent rapport les principales mesures individuelles proposées aux bénéficiaires du RI en 2017 (annexe 1).

6.2. Jeunes adultes en difficulté (JAD)

Afin de respecter la volonté du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), demandant aux Centres sociaux régionaux de mettre en place des équipes d'Assistants sociaux (AS) spécialisés dans l'insertion socio-professionnelle des jeunes adultes de 18-25 ans (Dispositif JAD), l'équipe sociale a été scindée en deux groupes: 3 AS spécialistes Jeune adulte en difficulté (JAD) et 12 AS généralistes. La mission de ces derniers est de prendre en charge toutes les situations de bénéficiaires âgés de plus de 25 ans, y compris ceux poursuivant une formation professionnelle (FORMAD) ou se dirigeant dans cette voie.

Cette réorganisation de l'équipe des AS en un groupe de spécialiste et un autre de généralistes a pu se faire sur une base volontaire et en toute connaissance de cause. En effet, avant la mise en place du «Dispositif JAD», une phase pilote avait eu lieu en 2016, concernant le nouveau mode de prise en charge des jeunes de 18 à 25 ans. Dans notre CSR, tous les AS avaient participé à cette phase pilote, ce qui leur a permis de déterminer ensuite s'ils désiraient se spécialiser pour ce type de population ou rester généralistes.

Les spécificités de ce projet devenant rapidement très pointues et complexes et demandant une adaptation importante des collaboratrices aux nouvelles normes et procédures y relatives, ce nouveau groupe demandait à être géré de manière spécifique par un chef de groupe spécialisé dans ce domaine. Cette fonction a pu être confiée à la conseillère en insertion, qui avait d'emblée été chargée de coordonner ce groupe de spécialistes.

Cette année 2017 a été marquée par la mise en place du nouveau «Dispositif JAD» faisant suite à l'approbation par le Grand Conseil durant l'été 2016 de la modification de la LASV. L'objectif de cette révision est de permettre aux jeunes sans formation professionnelle achevée de s'orienter vers la formation afin d'obtenir une bourse tout en évitant un passage par le RI.

En début d'année 2017, une équipe de 3 assistantes sociales, coordonnée par la conseillère en insertion, s'est mise en place pour prendre en charge toutes les situations de personnes de moins de 25 ans. Le transfert de ces dossiers

à l'interne entre les AS devenues nouvellement «spécialistes JAD» et les AS restées «généralistes» a déjà constitué en tant que tel une tâche conséquente.

Parallèlement, dans la continuité de ce qui s'était passé en 2016 pendant la période de projet pilote protocole JAD, toutes les nouvelles situations ciblées par l'article 31a de la LASV (jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans révolus, sans formation achevée et sans activité professionnelle) ont été reçues lors des permanences spécifiques JAD assurées par les AS spécialistes en collaboration avec la conseillère en insertion. Lors de ces permanences, il s'agit dans un premier temps d'identifier les personnes qui correspondent aux critères de l'article 31a de la LASV et de vérifier si elles sont en mesure d'intégrer une mesure de transition qui leur donnera droit à une bourse d'études. Une période d'«instruction» est prévue pour faire ce travail d'orientation sur les mesures. Durant cette période d'instruction le RI ne doit être octroyé que dans le cas où les parents sont eux-mêmes bénéficiaires du RI ou des prestations complémentaires de l'AVS/AI. Selon les situations, il y a lieu de rencontrer rapidement les parents notamment lorsque les jeunes n'étaient pas en mesure de nous renseigner suffisamment sur la situation de ces derniers afin de pouvoir être à même d'évaluer la nécessité d'une aide ponctuelle. Ces rencontres nous ont permis d'avoir des discussions avec les parents autour de la question de leur obligation d'entretien tout en les associant au suivi proposé au jeune, ainsi que de les informer sur les démarches prévues dans ce nouveau dispositif en vue du transfert à l'office des bourses. Par ailleurs, afin d'assurer ce transfert de la meilleure manière possible, cette équipe d'AS spécialistes est chargée de présenter à la famille l'estimation calculée par l'Office des bourses sur la base du Revenu déterminé unifié (RDU), ceci afin de s'assurer qu'elle corresponde bien à la situation actuelle de la famille et ne la mette pas en difficulté. Une convention est alors signée pour garantir que le jeune soit soutenu tout au long de sa formation.

Cette année, ce sont au total 18 jeunes, dont 4 de plus de 25 ans qui ont entamé une formation certifiante et bénéficient d'un accompagnement en entreprise dans le cadre du programme FORJAD/MAD.

À la fin de cette année 2017, une quarantaine de jeunes sont suivis dans le cadre d'une MIS de transition afin d'entrer dans un processus de formation qualifiante en 2018. Parmi ces jeunes, une dizaine ont plus de 25 ans et ne sont pas concernés par l'établissement d'une convention.

La mise en place de ce nouveau dispositif explique que parmi les quelques 200 personnes qui ont bénéficié d'une mesure d'insertion sociale en 2017, 60 personnes ont intégré une mesure préparant à la formation plutôt qu'à l'emploi. En effet, le revers de cet accès facilité aux mesures visant la formation a été de rendre l'accès aux mesures visant l'emploi plus difficile durant cette année 2017, les bénéficiaires devant parfois attendre plusieurs mois avant de pouvoir commencer une mesure.

6.3. Le secteur administratif

Notre secteur des responsables administratifs de dossiers (RAD) se compose de 19 collaborateurs (14.5 EPT) dont deux cheffes d'équipe.

Le rôle principal du responsable administratif de dossiers consiste à garantir aux personnes en situation d'indigence le minimum vital auquel la Constitution et la loi leur donnent droit en conformité avec les normes, le règlement et les directives en vigueur.

Pour ce faire, le responsable administratif de dossiers accueille chaque bénéficiaire lors d'un entretien qui suit celui réalisé par l'assistant social, afin d'évaluer le droit au revenu d'insertion (RI) et constituer le dossier. Chaque mois les conditions d'octroi doivent être remplies et sont vérifiées par le responsable administratif de dossiers.

L'année 2017 a été marquée par l'arrivée de nouvelles normes RI qui sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2017. Les différents outils et procédures de travail ont dès lors dû être adaptés afin de permettre à nos collaborateurs de garantir l'octroi des prestations financières en application de ces nouvelles normes. Par ailleurs, dès le 1^{er} février 2017, une nouvelle cellule a été créée conformément à la nouvelle directive du Dispositif JAD (D-JAD) applicable aux 18-25 ans. Cette nouvelle cellule se compose de deux collaboratrices (1.8 EPT) qui se sont spécialisées dans la délivrance de la prestation financière pour les jeunes adultes en difficulté. En effet, le dispositif prévoit des normes spécifiques pour l'octroi des prestations allouées à ces jeunes adultes.

Puis, afin de renforcer l'encadrement de nos collaborateurs un poste de suppléant-e chef-fe d'équipe a été créé depuis le 1^{er} avril 2017. Sa fonction principale consiste à remplacer les cheffes d'équipe pour le contrôle des dossiers RI et le soutien à l'équipe, en l'absence d'un des chefs d'équipe.

Enfin en 2017, nous avons édité 844 attestations dans le cadre des demandes de naturalisation, record absolu, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2016.

6.4. Enquêtes

En 2017, 25 enquêtes ont été effectuées au sein du CSR de Morges, ainsi que quatre enquêtes préalables, suite à des signalements (collaborateurs de l'ARASMAC, communes, citoyens).

Parmi les 25 enquêtes:22 confirment des soupçons de fraude, dont4 cumulent trois fraudes, 6 cumulent 2 fraudes, 12 cumulent 1 fraude. Trois enquêtes se sont avérées sans fraude ainsi que les quatre enquêtes préalables.

Les fraudes découvertes sont:

- 8 dissimulations de ressources
- 4 violations de l'obligation de renseigner
- 3 dissimulations de ressources et composition du ménage
- 1 dissimulation de ressources, dissimulation de la composition du ménage et violation de l'obligation de renseigner
- 2 dissimulations de la domiciliation, détournement du RI et dissimulation de ressources
- 1 dessaisissement, dissimulation de la fortune et dissimulation de ressources
- 2 dissimulations de ressources et de la violation de l'obligation de renseigner
- 1 dissimulation de la domiciliation et détournement du RI

6.5. Bénéficiaires RI - Statistiques

Le CSR a connu une baisse de dossiers d'environ 1 %, toutefois le nombre d'ouverture et fermeture est en augmentation de +1.57 %. Nous avons pris en charge en moyenne 895 dossiers (en moyenne mensuelle) contre 906 en 2016. Il n'en demeure pas moins qu'un travail important est toujours d'actualité et de nouvelles tâches incombent au CSR, notamment pour les JAD éligible à la formation (Art. 31a de la LASV) pour qui les AS doivent rencontrer les parents afin de définir si une convention peut être réalisée, par exemple.

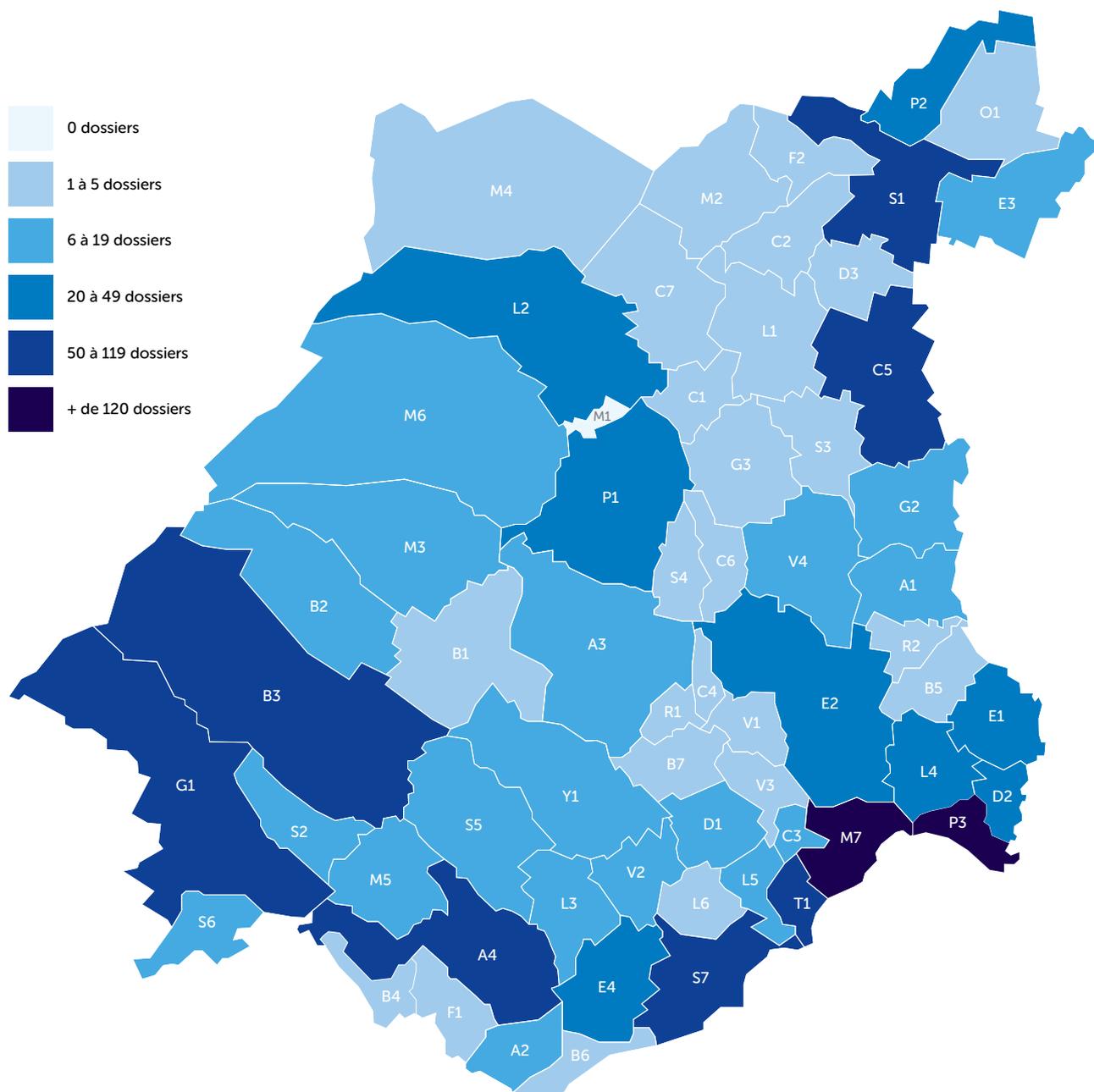
	REVENU D'INSERTION	DOSSIERS NON-FINANCIERS	TOTAL	% RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (RÉF=2001)
2006	907	160	1'067	-3.52%
2007	950	150	1'100	3.09%
2008	957	160	1'117	1.55%
2009	1'000	145	1'145	2.50%
2010	1'045		1'045	4.50%
2011	1'221		1'221	16.84%
2012	1'522		1'522	24.65%
2013	1'560		1'560	2.50%
2014	1'535		1'535	-1.60%
2015	1'598		1'598	4.10%
2016	1'653		1'653	3.44%
2017	1'679		1'679	1.57%

L'écart du nombre de dossiers traités par rapport au relevé du nombre de dossiers par commune peut s'expliquer par le fait des déménagements des bénéficiaires en cours d'année.

Le CSR a traité en moyenne 895 dossiers en 2017 (moyenne mensuelle des dossiers payés) contre 906 en 2016, soit une baisse de 11 dossiers.

Or, la hausse de 1.57 % traduit une augmentation du turnover des dossiers, certains dossiers peuvent être ouverts pour un mois et d'autres pour plusieurs mois (augmentation du flux et baisse du stock).

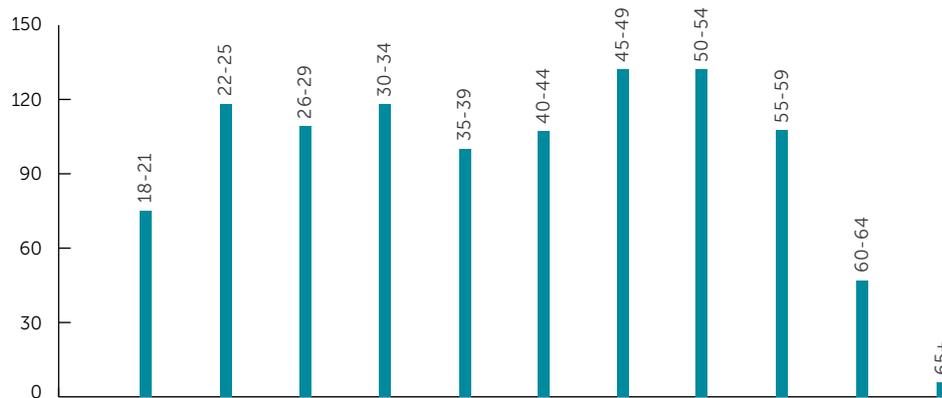
Nombre de dossiers payés, par communes



COMMUNE	2015	2016	2017	%
A1 Aclens	11	9	9	0.53
A2 Allaman	10	15	13	0.74
A3 Apples	10	14	18	1.03
A4 Aubonne	67	68	61	3.49
B1 Ballens	3	2	4	0.23
B2 Berolle	8	7	7	0.40
B3 Bière	58	71	66	3.78
B4 Bougy-Villars	2	7	3	0.17
B5 Bremblens	3	2	4	0.23
B6 Buchillon	2	5	5	0.29
B7 Bussy-Chardonney	1	3	5	0.29
C1 Chavannes-le-Veyron	1	3	3	0.17
C2 Chevilly	1	3	3	0.17
C3 Chigny	6	11	8	0.46
C4 Clarmont	2	4	4	0.23
C5 Cossonay	101	94	101	5.78
C6 Cottens	2	3	5	0.29
C7 Cuarnens	3	4	2	0.11
D1 Denens	11	12	13	0.74
D2 Denges	33	29	34	1.95
D3 Dizy	1	1	1	0.06
E1 Echandens	25	43	45	2.58
E2 Échichens	14	15	20	1.15
E3 Eclépens	18	17	19	1.09
E4 Etoy	43	42	40	2.29
F1 Féchy	5	5	3	0.17
F2 Ferreyres	5	4	4	0.23
G1 Gimel	43	46	50	2.86
G2 Gollion	7	7	12	0.69
G3 Grancy	5	4	3	0.17
L1 La Chaux	3	1	2	0.11
L2 L'Isle	17	26	31	1.78
L3 Lavigny	23	19	13	0.74
L4 Lonay	27	22	31	1.78
L5 Lully	7	6	8	0.46
L6 Lussy-sur-Morges	3	1	2	0.11
M1 Mauraz	0	1	0	0.00
M2 Moiry	3	4	5	0.29
M3 Mollens	6	4	6	0.34
M4 Mont-la-Ville	8	8	3	0.17
M5 Montherod	10	10	6	0.34
M6 Montricher	14	15	15	0.86
M7 Morges	561	541	537	30.76
O1 Orny	4	3	4	0.23
P1 Pampigny	16	20	20	1.15
P2 Pompaples	32	32	36	2.06
P3 Préverenges	111	111	131	7.50
R1 Reverolle	5	5	5	0.29
R2 Romanel-sur-Morges	4	4	4	0.23
S1 La Sarraz	88	85	91	5.21
S2 Saubraz	6	8	6	0.34
S3 Senarclens	2	0	1	0.06
S4 Sévery	4	5	5	0.29
S5 St-Livres	17	15	19	1.09
S6 St-Oyens	5	6	6	0.34
S7 St-Prex	100	103	93	5.33
T1 Tolochenaz	55	66	65	3.72
V1 Vaux-sur-Morges	1	1	1	0.06
V2 Villars-sous-Yens	5	7	8	0.46
V3 Vufflens-le-Château	2	4	2	0.11
V4 Vullierens	3	2	6	0.34
Y1 Yens	12	18	19	1.09
Total des dossiers traités	1'655	1'703	1'746	100

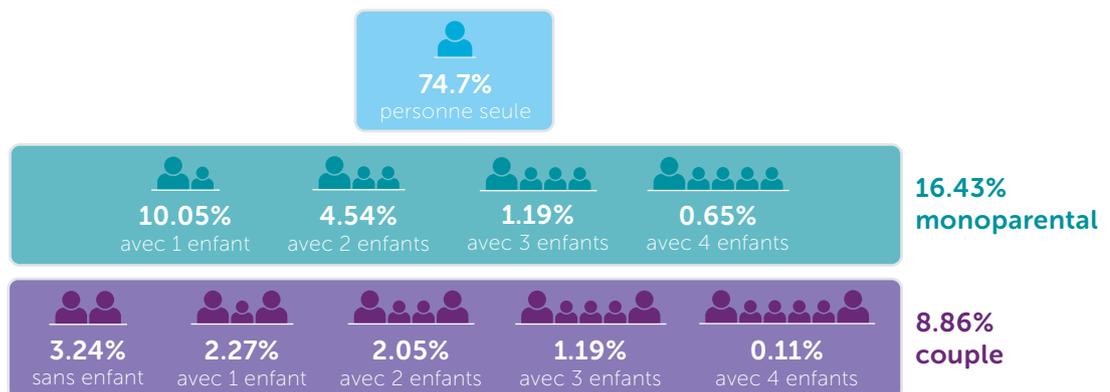
L'écart du nombre de dossiers traités, 1'679 (voir tableau précédent), par rapport nombre de dossiers par commune s'explique par le fait des déménagements des bénéficiaires en cours d'année.

Le tableau ci-dessous présente les tranches d'âge des bénéficiaires.

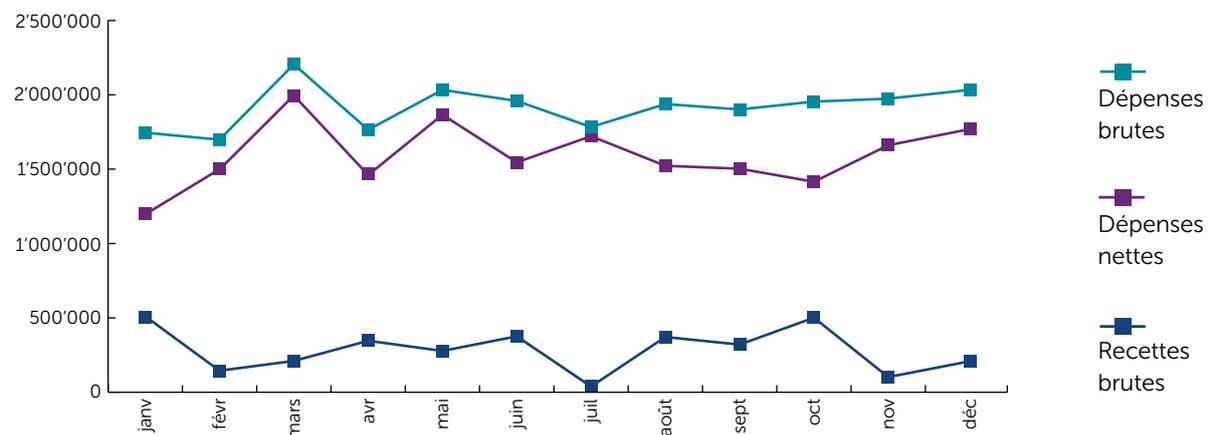


Le tableau relatif aux types de ménage aidés démontre une nouvelle fois que la catégorie sur représentée est celle des personnes seules.

En 2017, la proportion des personnes dites seules s'élève à trois quarts des dossiers RI. Les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants constituent également un type de ménage fortement représenté, soit 10.05 %.



À la lecture du graphique ci-dessous, on constate une diminution des dépenses nettes allouées. Cette diminution s'explique essentiellement par une légère baisse du nombre de dossiers RI ainsi qu'une augmentation des recettes perçues (par ex. rétroactifs encaissés, indus remboursés, etc.).





7. Le Centre régional de décisions (CRD), PC Familles, Région Morges-Aubonne-Cossonay



Dès janvier 2017, notre RAS a repris les prestations PC Familles, qui étaient jusqu'à lors délivrées par le Caisse cantonale de compensation AVS.

Le nouveau Centre régional de décisions (CRD) était initialement basé dans les locaux de l'Agence d'assurances sociales de Morges à l'avenue de Lonay 2bis. Le CRD a déménagé en date du 1^{er} novembre 2017 à la rue de Couvaloup 10 à 1110 Morges. Suite à ce déménagement, un changement est intervenu au niveau de la direction.

L'effectif en personnel est constitué de 3 collaboratrices administratives pour un total de 2.3 EPT.

Le nombre dossiers actifs au 31 décembre 2017 est de 324.

Pour rappel, les PC Familles sont une prestation cantonale visant à venir en aide aux familles avec enfants, domiciliées dans le canton depuis au moins 3 ans, qui travaillent sans arriver à couvrir les besoins essentiels de leur ménage. 6 CRD ont été créés à travers le canton de Vaud durant l'année 2016 dans le but de régionaliser le traitement des PC Familles.

La mission du CRD est d'offrir un service complet en matière de PC Familles. Ce service va du simple renseignement au calcul de la prestation qui aboutit à une décision de droit. Le remboursement des frais de garde et de maladie des bénéficiaires fait aussi partie des responsabilités de ce centre.

Conditions d'octroi:

être domicilié dans le canton de Vaud depuis 3 ans au moins et disposer d'un titre de séjour valable;

- vivre en ménage commun avec des enfants âgés de moins de 16 ans;
- disposer de revenus insuffisants par rapport aux dépenses de la famille, selon les normes définies dans la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles (LPCFam).

CSR REVENU D'INSERTION

25

enquêtes

895

dossier traités

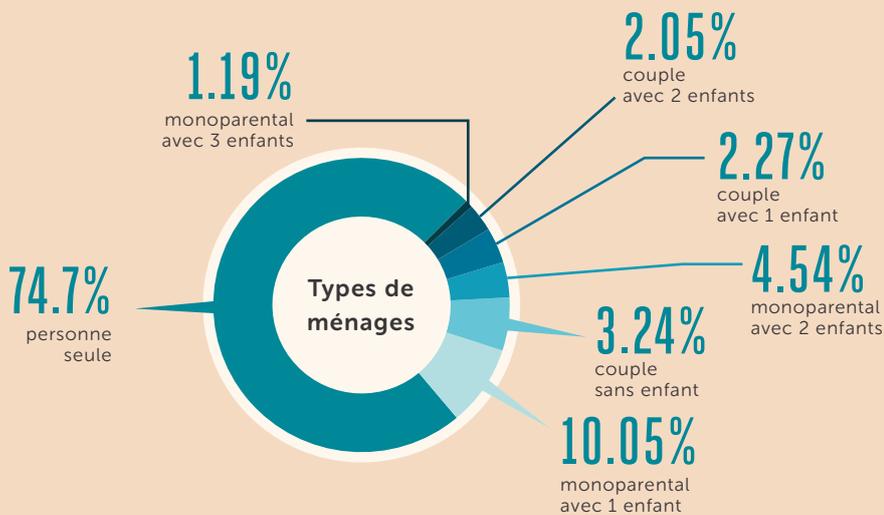
14'701

visites

18'568

appels téléphoniques

NOMBRE DE DOSSIERS PAR TYPE DE MÉNAGE



ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES



22'592'797 montant alloué pour l'aide sociale

1'746 bénéficiaires dans le district

246 mesures d'insertion

AAS AGENCES D'A

5

agences

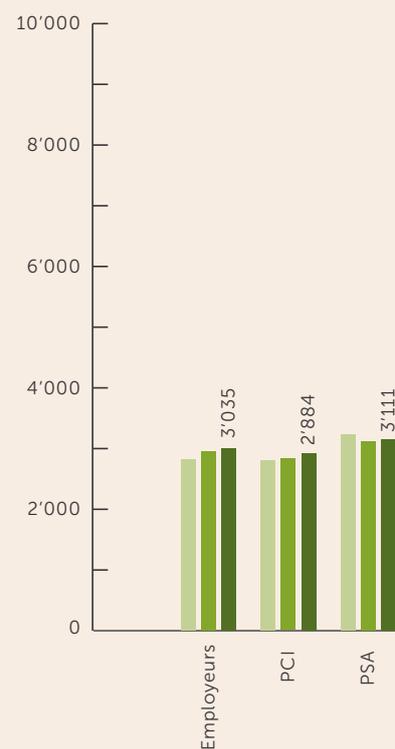
15'723

bénéficiaires subsides

NOMBRE DE DEMANDES DE PRESTATIONS



COMPTAGE DES DOSSIERS PAR LA CAISSE C



ASSURANCES SOCIALES

377

bénéficiaires pour aide
changement d'assurance LAMal

215

prestations
PC Famille

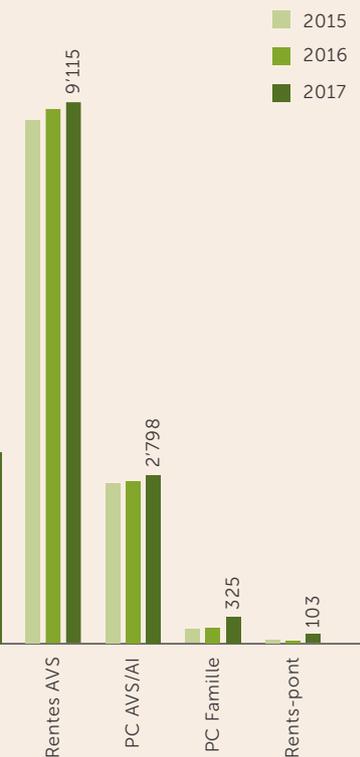
38

Rente-pont

1'754

Subsides LaMal

ANTONALE VAUDOISE DE COMPENSATION



AJEMA AFJ ACCUEIL DE L'ENFANCE

693

enfants

24

nouvelles places d'accueil

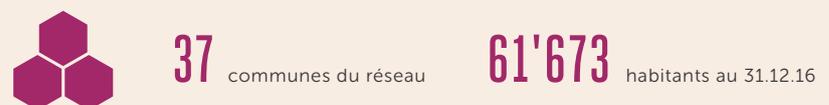
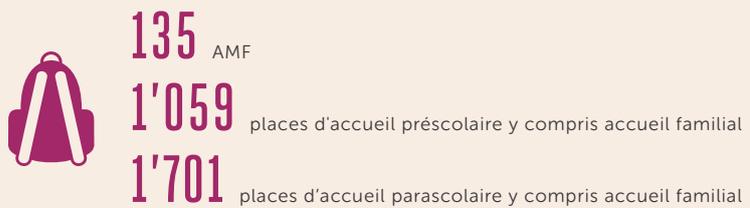
2'760

contrats actifs

NOMBRE D'HEURES D'ACCUEIL DU RÉSEAU AJEMA



INFRASTRUCTURE





8. Les Agences d'assurances sociales (AAS)



La mission d'une agence d'assurances sociales consiste à renseigner et orienter la population de sa région en matière d'assurances sociales, soit d'informer les citoyens concernant les droits et obligations des assurances sociales et de faciliter l'accès aux diverses prestations communales, régionales, cantonales et fédérales auxquelles ils pourraient avoir droit.

Les collaborateurs et collaboratrices des agences sont des généralistes à disposition pour aider et conseiller la population dans ses démarches. Notre orientation vise un accueil et un service de qualité.

8.1. Rétrospective de 2017

Pour notre secteur, l'année 2017 a été inscrite sous le signe du changement ainsi que du renouveau: changement en raison de nouvelles prestations ajoutées aux tâches des agences et renouveau dû à plusieurs départs à la retraite et à l'arrivée de nouveau personnel. L'année 2017 fut donc riche en expériences et apprentissages pour l'ensemble des agences.

La charge de travail au sein des agences est toujours soutenue avec des sollicitations du public en constante progression. En moyenne, nous comptons plus de six rendez-vous et passages de clients par jour par collaborateur. Les demandes par téléphone et courriel sont aussi importantes.

Pour illustrer une partie de notre activité, vous trouverez dans le tableau ci-dessous les données quant au nombre de dossiers de demandes de prestations déposés dans chacune de nos cinq agences en 2017.

Demande de prestations déposées auprès de nos agences en 2017

AGENCES	PC		PC FAMILLES	RENTE-PONT	RENTE AVS	AFFILIATIONS AVS		SUBSIDE LAMAL
	demandes	révisions				indépendants	sans activité	
Aubonne	71	43	30	8	55	6	64	234
Cossonay	86	64	53	8	73	11	104	404
Morges	193	155	83	14	118	19	261	681
Préverenges	41	37	26	5	22	2	46	221
St-Prex	36	34	23	3	29	14	73	214
Total	427	333	215	38	297	52	548	1'754

*Les chiffres pour les PC Familles ne comprennent pas les demandes des bénéficiaires du RI qui sont déposées directement auprès du CRD

En comparaison, le tableau ci-dessous indique le nombre de dossiers actifs comptabilisés par la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVD) pour notre région.

Comptage des dossiers actifs par la Caisse cantonale vaudoise de compensation sur 5 ans

	2013	2014	2015	2016	2017
Employeurs de personnel	2'565	2'647	2'818	2'944	3'035
Personnes de conditions indépendante (PCI)	2'722	2'757	2'800	2'822	2'884
Personnes sans activité lucrative (PSA)	2'983	3'135	3'222	3'113	3'111
Rentes AVS	6'874	8'323	8'617	8'795	9'115
Prestations complémentaires AVS-AI	2'117	2'528	2'629	2'669	2'798
Prestations complémentaires familles	155	195	224	254	325
Rentes-pont	33	58	70	62	103

8.2. Tâches en lien avec l'assurance maladie

Un changements notable est intervenu au niveau cantonal au cours de cette année.

- l'octroi automatique du subside LVLAMal pour tous les nouveaux bénéficiaires RI

L'efficacité de cette mesure pour les bénéficiaires ainsi que le gain de temps escompté pour les agences n'a malheureusement pas pu déployer complètement ses effets. Le programme informatique n'est pas encore apte à détecter tous les bénéficiaires RI provoquant l'absence de subside durant plusieurs mois.

Le tableau suivant démontre la progression des bénéficiaires de subside LVLAMal au cours de ces dernières années.

Progression des bénéficiaires de subsides pour l'assurance maladie

AGENCES	2013	2014	2015	2016	2017
Aubonne	1'995	2'152	2'237	2'237	2'386
Cossonay	2'800	3'077	3'225	3'359	3'534
Morges	5'468	5'792	5'870	5'894	6'034
Préverenges	1'631	1'762	1'825	1'873	2'055
St-Prex	1'487	1'583	1'616	1'639	1'714
Total	13'381	14'366	14'773	15'002	15'723

8.3. Adaptation des polices d'assurance maladie LAMal des bénéficiaires RI

Les agences d'assurances sociales ont à nouveau aidé les bénéficiaires RI à effectuer les changements nécessaires à leur police d'assurance afin d'éviter toute part restant à leur charge.

Les collaborateurs et collaboratrices d'agence ont pu venir en aide aux bénéficiaires soit pour changer de compagnie d'assurance, pour modifier la franchise ou pour prendre une option d'assurance où cela était possible. Comme l'an dernier, le fort renchérissement des primes maladie pour 2018 n'a laissé que peu de réelles possibilités de réduction des coûts en dehors de l'augmentation de la franchise à plus de CHF 2'000.- ou l'ajout d'une option d'assurance.

La statistique concernant cette action démontre que le 71% des personnes contactées ont obtenu notre aide pour optimiser leur police d'assurance maladie et éviter des frais supplémentaires. Vous trouverez les chiffres concernant le travail effectué dans le tableau suivant.

Aide au changement d'assurance LAMal des bénéficiaires RI

AGENCES	BÉNÉFICIAIRES RENCONTRÉS	CHANGEMENT DE FRANCHISE	CHANGEMENT D'ASSUREUR	AUTRE MODIFICATION	SUBSIDES DÉPLAFONNÉS
Aubonne	55	43	5	17	11
Cossonay	70	49	17	16	29
Morges	131	92	22	20	28
Préverenges	46	29	9	11	8
St-Prex	35	22	6	13	2
Total	337	235	59	77	78

Le terme «subsides déplafonnées» indique un subside supérieur au montant maximum prévu pour les bénéficiaires RI. Il est octroyé par l'OVAM après étude d'une demande spécifique déposée par l'assistant social pour les bénéficiaires qui ont de gros frais de santé. Cette mesure permet au bénéficiaire RI de prendre une franchise basse afin que les frais de santé puissent être pris en charge par l'assurance maladie à la place du RI.

8.4. Réforme vaudoise des curatelles

La nouvelle réforme vaudoise de la curatelle (RVC) avec entrée en vigueur au 1er janvier 2018 a pour objectif de partager les curatelles entre des curateurs professionnels pour moitié et des curateurs volontaires pour l'autre moitié.

Pour répondre au besoin de curateurs volontaires, les agences d'assurances sociales du canton ont été sollicitées afin d'assumer des tâches de recrutement de curateurs bénévoles en partenariat avec l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP).

Les tâches dévolues aux agences sont les suivantes:

- Mettre à disposition des brochures d'information et être la porte d'entrée pour recueillir les candidatures
- Prendre contact avec les candidats pour planifier un entretien
- Effectuer un entretien avec chaque candidat pour donner les renseignements sur le rôle et les tâches du curateur et recenser ses motivations et compétences ainsi que ses souhaits
- Compléter un formulaire d'entretien à transmettre au Bureau d'aide aux curateurs privés (BAC)

À réception du formulaire, le BAC prend le relais pour la formation des curateurs volontaires puis les met à disposition des Justices de paix.

L'objectif du canton est de recruter 350 nouveaux curateurs par année pour l'ensemble du canton. Pour l'ARASMAC, l'objectif est le recrutement d'environ 30 personnes par année.

Afin de réaliser cet objectif au sein de l'ARASMAC, un groupe de trois personnes a été désigné pour effectuer cette nouvelle prestation: deux personnes de l'agence de Morges et une personne de l'agence d'Aubonne. Une formation sur une demi-journée leur a été dispensée par les formateurs du BAC. Le personnel s'est trouvé très à l'aise et motivé par cette nouvelle tâche. Les connaissances en matière d'assurances sociales ainsi que du tissu social de notre région sont des atouts incontestables.

Les objectifs pour l'ARASMAC (recrutement de 30 curateurs) ont été largement dépassés.

Recrutement de curateurs volontaires

OBJET	1 ^{er} JUIN AU 30 SEPTEMBRE	1 ^{er} OCTOBRE AU 30 DÉCEMBRE	TOTAL 2017
Candidatures reçues	74	38	112
Entretiens de recrutement	44	36	80
Formulaires transmis au BAC	44	36	80
Renonciations	2	2	4

8.5. Formation

Au vu des changements de personnel au sein des agences, plusieurs formations ont été suivies par le nouveau personnel. Dans un premier temps, la formation se fait à l'interne en suivant un plan de formation. Après trois mois d'activité, une formation de trois jours est prévue auprès de l'aVDAas, association faitière du personnel des agences au niveau du canton.

La formation interne est partagée entre les préposés ou collaborateurs expérimentés des différentes agences par type de prestation. Cette disposition permet une harmonisation des connaissances ainsi qu'une rationalisation des tâches de formation. Auparavant, chaque préposé était responsable de l'ensemble des formations internes données au personnel de son agence.

Tout le personnel des agences a suivi une formation continue organisée par l'aVDAas concernant les curatelles. Cette formation était assurée par des collaborateurs de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles.

Des échanges entre secteurs ont lieu régulièrement entre AAS et CSR dans le but de mieux comprendre le travail et les tâches des autres corps de métiers et de tisser des liens entre secteurs d'activité pour mieux desservir nos usagers.



9. L'accueil de l'enfance (AJEMA – AFJ)



Le réseau AJEMA continue son expansion en 2017 avec plus de 1'118 places d'accueil, dont 24 nouvelles places d'accueil collectif préscolaire et parascolaire, ainsi que 2'469'670 heures d'accueil.

Concernant les mutations du personnel, l'année 2017 a été marquée par le départ à la retraite de l'adjointe de direction du secteur, ainsi que la démission de la secrétaire de placement de l'Accueil familial de jour. Deux engagements ont été effectués pour les remplacer.

9.1. Le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA)

Le réseau AJEMA est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2009. Au 31 décembre 2017, il regroupait 37 communes et 25 entités d'accueil collectif préscolaire et parascolaire, y compris l'accueil familial.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'inscriptions sur liste d'attente au cours des cinq dernières années.

9.1.1. La liste d'attente du Réseau AJEMA

	DEMANDES LA 2013	DEMANDES LA 2014	DEMANDES LA 2015	DEMANDES LA 2016	DEMANDES LA 2017*
Accueil préscolaire	682	642	515	574	565
Accueil parascolaire	510	542	468	460	504
Total	1'192	1'184	983	1'034	1'069

* État de la liste d'attente au 31.12.2017

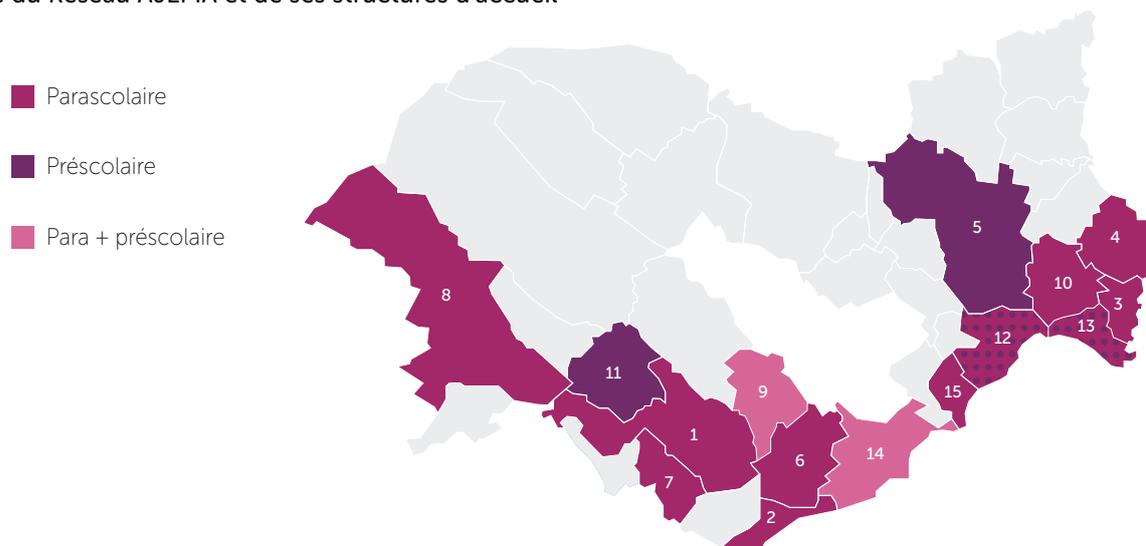
Le nombre de demandes ne faiblit pas, malgré l'augmentation du nombre de places et d'heures d'accueil. La liste d'attente centralisée nécessite un suivi et une mise à jour constante. Pour une inscription pour un accueil de type préscolaire, les parents doivent renouveler leur demande par courriel ou par téléphone tous les trois mois. En ce

qui concerne les demandes d'inscription pour un accueil de type parascolaire, les parents peuvent adresser au réseau au maximum une année avant le début de placement. Dans le cas d'une demande d'inscription de type parascolaire, il n'est pas nécessaire de confirmer l'inscription avant le début du placement.

Il convient de relever qu'il est nécessaire de réinscrire en liste d'attente les enfants déjà placés au sein du réseau AJEMA, qui passent en cours d'année civile d'un accueil de type préscolaire, à un accueil de type parascolaire. Les places d'accueil sont ensuite réattribuées en fonction de critères de priorité.

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site internet de l'ARASMAC. Il est possible de s'inscrire simultanément pour un accueil collectif et un accueil familial.

Carte du Réseau AJEMA et de ses structures d'accueil



COMMUNE	TYPE	STRUCTURE D'ACCUEIL	NOMBRE DE PLACES
1. Aubonne	Parascolaire	Le Rendez-vous	60
2. Buchillon	Parascolaire	Les Matelots	36
3. Denges	Parascolaire	Les Pirates	48
4. Echandens	Parascolaire	Les Parent'aise	36
5. Échichens	Préscolaire	CVE – Silasol	22
6. Etoy	Parascolaire	L'Écureuil malin	24
7. Féchy	Parascolaire	Les P'tits Bouchons	48
8. Gimel	Parascolaire	Marais'cré	36
9. Lavigny	Para + préscolaire	Pomme-Cannelle	80
10. Lonay	Parascolaire	La Fourmilière	48
11. Montherod	Préscolaire	Cupidon	34
12. Morges	Préscolaire	CVE La Gracieuse	103
	Préscolaire	CVE Beausobre	44
	Parascolaire	CVE Chalet Sylvana	84
	Parascolaire	CVE Para'l'Aile	36
	Préscolaire	Pop e Poppa	44
13. Préverenges	Préscolaire	Les Moussaillons	15
	Parascolaire	Les Guifettes	108
14. St-Prex	Para + préscolaire	Les Cerf-Volant	134
15. Tolochenaz	Parascolaire	Drôle de Frimousse	48
Colombier-s/Morges	Para + préscolaire	L'Arche de Noé	90

La réponse aux besoins de placement

Le tableau ci-dessous comprend l'évolution des heures d'accueil de 2013 à 2017 pour l'ensemble du réseau AJEMA. Par rapport à 2016, l'augmentation du nombre total d'heures d'accueil est de 5.4 %.

		NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2013	NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2014	NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2015	NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2016	NOMBRE HEURES D'ACCUEIL 2017
Collectif	préscolaire	673'916	737'057	873'987	969'524	1'025'331
	parascolaire	648'288	712'003	774'088	864'930	928'411
Accueil Familial	préscolaire	316'529	323'789	314'213	310'657	328'726
	parascolaire	164'675	174'849	198'990	197'046	187'202
Total		<u>1'803'408</u>	<u>1'947'698</u>	<u>2'161'278</u>	<u>2'342'157</u>	<u>2'469'670</u>

Au 31 décembre 2017, 2'760 contrats d'accueil étaient actifs et répartis de la manière suivante selon le type d'accueil:

		CONTRATS 2013	CONTRATS 2014	CONTRATS 2015	CONTRATS 2016	CONTRATS 2017
Collectif	préscolaire	533	583	671	723	752
	parascolaire	993	1'081	1'183	1'288	1'313
Accueil Familial	préscolaire	304	304	276	299	307
	parascolaire	351	376	411	414	388
Total		<u>2'181</u>	<u>2'344</u>	<u>2'541</u>	<u>2'724</u>	<u>2'760</u>

Il convient de parler de contrats d'accueil et non pas de nombre d'enfants accueillis, car certains d'entre eux bénéficient de plusieurs types d'accueil (collectif et Accueil Familial) et donc de plusieurs contrats.

Poursuivant la mise en œuvre de son plan de développement, de nouvelles places d'accueil collectif ont été créées en 2017:

- 12 places en parascolaire aux Guifettes à Prévèrenge
- 12 places en parascolaire à Drôle de Frimousse à Tolochenaz.

L'augmentation des places d'accueil de 2009 à 2017 est indiquée dans le tableau ci-dessous, soit une augmentation de 678 places en accueil collectif depuis la mise en place du réseau en 2009.

		PLACE 2009	PLACE 2010	PLACE 2011	PLACE 2012	PLACE 2013	PLACE 2014	PLACE 2015	PLACE 2016	PLACE 2017
Collectif	préscolaire	158	169	218	272	276	317	406	428	428
	parascolaire	282	342	414	474	546	558	642	666	690
Total		<u>440</u>	<u>511</u>	<u>632</u>	<u>710</u>	<u>822</u>	<u>875</u>	<u>1'048</u>	<u>1'094</u>	<u>1'118</u>

En ce qui concerne l'Accueil Familial de Jour, l'évolution s'est faite depuis 2013 de la manière suivante.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'AMF au 31.12	127	131	141	133	135
Nombre de places autorisées	415	592	453	421	429
Accueil supplémentaire à midi	151	165	174	159	168

9.1.2. Conventions inter-réseaux

Le Réseau AJEMA est signataire de 7 conventions inter-réseaux avec les réseaux au nord, à l'ouest et à l'intérieur de son périmètre. Au total, ces conventions inter-réseaux concernent 130 communes.

Il s'agit des réseaux suivants:

- AJERCO (Cossonay et environs),
- AJOVAL (Orbe – La Vallée)
- AJERE (Rolle et environs)
- AJET (Terre-Sainte)
- Dame-Tartine (Yens et environs)
- Nyon-Ville
- Toblerones (Gland – Prangins et environs)

Ces conventions inter-réseaux ont pour objectifs d'assurer dans des circonstances particulières et sur une durée limitée un accès aux prestations d'accueil hors du réseau de domicile de l'enfant. En 2017, les enfants des réseaux partenaires ont consommé 24'969 heures, soit 1.1 % des heures proposées par le Réseau AJEMA.

Heures consommées par les enfants des réseaux partenaires dans le Réseau AJEMA:

	HEURES D'ACCUEIL	EN % DES HEURES TOTALES
2013	10'974	0.6%
2014	28'633	1.5%
2015	27'229	1.3%
2016	29'867	1.3%
2017	25'072	1.0%

Heures consommées par les enfants du Réseau AJEMA dans les réseaux partenaires:

	HEURES D'ACCUEIL	EN % DES HEURES TOTALES
2013	55'235	2.8%
2014	58'666	2.7%
2015	52'075	2.2%
2016	45'924	1.8 %

9.1.3. Collaboration avec les entreprises

Le Réseau AJEMA poursuit également sa collaboration avec les entreprises dont le Credit Suisse (CS), l'Institution de Lavigny, le Groupe Romande Énergie, la Fondation SILO à Echichens, ainsi que l'Établissement de la Côte, qui sont membres du réseau et qui participent financièrement à son coût lors du placement des enfants de ses employés.

Le nombre d'heures d'accueil facturées aux entreprises pour ces enfants est le suivant:

	HEURES D'ACCUEIL	EN % DES HEURES TOTALES
2013	29'804	1.7%
2014	37'172	1.9%
2015	44'314	2.1%
2016	43'040	1.8%
2017	42'740	1.7 %

9.1.4. Conditions générales d'accueil

En 2017, le Comité de Direction de l'ARASMAC a souhaité mener une réflexion concernant le règlement et les conditions d'accueil des structures du réseau AJEMA.

Sur cette base, un groupe de travail a élaboré de nouvelles conditions générales d'accueil, qui ont été validées par le Comité le 14 décembre 2017. Celles-ci entreront en vigueur au 1^{er} août 2018 au sein du réseau.

9.2. L'Accueil familial de jour (AFJ)

Les coordinatrices de l'Accueil familial ont pour missions:

- L'autorisation et l'agrément de nouvelles Accueillantes
- La surveillance et le suivi des accueils au domicile de l'Accueillante
- La médiation entre les parents placeurs et les Accueillantes en cas de difficultés.

Les coordinatrices sont au nombre de 3 (1,8 EPT). Leur cahier des charges comprend à la fois un travail administratif avec l'établissement des conventions d'accueil et la mise à jour des dossiers des Accueillantes, ainsi qu'une fonction d'éducatrice à travers l'évaluation de la qualité des accueils.

En 2017, 18 nouvelles personnes ont reçu une autorisation provisoire pour exercer l'activité d'Accueillante en milieu familial (AMF).

Avant d'accorder une autorisation provisoire d'accueil, une enquête socio-éducative est menée par les coordinatrices auprès des candidates, afin d'évaluer leurs qualités professionnelles, ainsi que le lieu et l'environnement de l'accueil. Par la suite, des visites régulières sont effectuées au domicile des Accueillantes, afin de garantir des conditions d'accueil de qualité.

Dans cette optique, une ligne pédagogique a été développée par les coordinatrices en collaboration avec les Accueillantes cette année, afin de les soutenir dans l'accompagnement des enfants au quotidien, tout en reconnaissant et en valorisant leurs compétences.

Afin de soutenir les coordinatrices, 4 secrétaires administratives (2.8 EPT), ont notamment pour mission de renseigner les parents et les Accueillantes, de préparer et d'effectuer le suivi des dossiers des enfants, d'élaborer et de mettre à jour les contrats d'accueil, ainsi que d'établir les journaux de facturation et les éléments particuliers relatifs à la rémunération des Accueillantes.

Une secrétaire de placement engagée à 60 % complète l'équipe administrative. Elle effectue le placement des enfants sur la base de leur inscription au sein de la liste d'attente du Réseau AJEMA, ainsi qu'en fonction des disponibilités des Accueillantes.

Au cours des 3 dernières années, le nombre d'Accueillantes a évolué de la manière suivante (situation au 31 décembre).

	2015	2016	2017
Nombre d'Accueillantes	141	133	135
Nombre de démissions	12	25	8
Nombre d'agrément	21	17	18

Depuis la mise en place du Réseau AJEMA en 2009, 55 % des Accueillantes ont au minimum 5 ans d'activité au sein de l'Accueil familial.

En décembre 2017, 695 contrats d'accueil étaient actifs, contre 713 en 2016, dont:

- 307 pour l'accueil préscolaire
- 388 pour l'accueil parascolaire

Au cours de l'année, plusieurs contrats peuvent être édités pour un même enfant, en raison d'une modification de la fréquentation, du revenu du ménage, de la composition familiale ou du type d'accueil (de préscolaire à parascolaire).

9.3. Les aspects financiers du Réseau AJEMA

Les tarifs du réseau AJEMA sont les suivants:

TYPE D'ACCUEIL	TARIF MINIMUM CHF/JOUR	TARIF MAXIMUM CHF/JOUR
Collectif préscolaire	20.00	125.00
Collectif parascolaire	18.00	105.00
Accueil familial	18.00	85.00

Pour rappel, depuis le 1^{er} août 2011, la FAJE accorde une subvention ordinaire de la masse salariale brute du personnel éducatif. Le salaire des stagiaires, auxiliaires éducatifs et des apprentis Assistants sociaux éducatifs (ASE) sont pris en compte pour le calcul de la subvention FAJE. En 2017, le réseau AJEMA a bénéficié d'une subvention ordinaire de 26%.

Les comptes du réseau ont évolué de la manière suivante de 2013 à 2017. Les montants indiqués comprennent la part administrative de la gestion du réseau qui est répartie entre les 3 types d'accueil en fonction du nombre d'heures, ainsi que de la participation des entreprises, des montants dus ou perçus des réseaux signataires et d'éventuelles régulations.

La part à charge des communes a évolué de la manière suivante de 2013 à 2017.

	2013	2014	2015	2016	2017			
					Total	AFJ	Collectif préscolaire	Collectif parascolaire
Charges totales	19'913'675	21'637'377	26'056'017	28'509'522	30'433'450	5'131'828	14'512'892	10'788'730
Charges admin réseau	378'072	507'683	535'972	507'044	544'324	113'712	225'987	204'625
Charges inter- réseaux	290'637	234'956	206'567	225'793	241'126	50'373	100'108	90'645
Régulation charges antérieures		383'710		32'500	88'692	18'528	36'822	33'342
Produits FAJE/OFAS	3'063'484	3'362'677	4'127'576	4'368'179	4'935'761	528'606	2'890'568	1'516'587
Produits Parents	8'556'431	9'643'070	11'420'941	12'379'143	13'067'048	2'410'751	5'784'226	4'872'071
Produits entreprises	89'722	108'039	185'587	245'828	222'517	46'485	92'382	83'650
Produits autres réseaux	147'118	117'689	119'034	134'620	133'387	27'865	55'378	50'144
Autres produits (remb. APG/ SESAF/...)	-	-	-	823'742	880'282	99'125	430'821	350'336
Régulation produits antérieurs				24'947	227'029	47'428	94'255	85'346
Charges à répartir	<u>8'725'627</u>	<u>9'532'251</u>	<u>10'999'418</u>	<u>11'298'399</u>	11'841'568	<u>2'154'181</u>	<u>5'528'179</u>	<u>4'159'208</u>
Contribution socle CHF/ hbt	15.055	15.507	18.857	18.577	19.20			

Le coût du déficit horaire facturé aux communes par type de prestation a évolué de la manière suivante de 2013 à 2017.

TYPE D'ACCUEIL	2013	2014	2015	2016	2017
Coll. préscolaire	4.46	4.74	5.34	5.18	5.08
Coll. parascolaire	4.42	3.77	4.21	4.04	4.07
Accueil familial	4.26	4.18	4.31	3.55	3.85

En tenant compte uniquement des charges liées au fonctionnement des structures (sans les coûts administratifs du réseau et autres) le coût horaire évolue de la manière suivante entre 2013 et 2017.

ACCUEIL COLLECTIF PRÉSCOLAIRE	2013	2014	2015	2016	2017
Charges totales	8'237'317	9'469'745	12'308'622	13'703'060	14'512'892
Heures facturées	673'916	737'057	873'987	969'524	1'025'331
Coût horaire	12.22	12.85	14.08	14.13	14.15

ACCUEIL COLLECTIF PARASCOLAIRE	2013	2014	2015	2016	2017
Charges totales	6'994'545	7'361'193	8'738'138	9'862'515	10'788'730
Heures facturées	648'288	712'003	774'088	864'930	928'411
Coût horaire	10.79	10.34	11.29	11.40	11.60

ACCUEIL FAMILIAL PRÉ ET PARASCOLAIRE	2013	2014	2015	2016	2017
Charges totales	4'681'813	4'806'439	5'009'256	4'943'947	5'131'828
Heures facturées	481'204	498'638	513'203	507'703	515'928
Coût horaire	9.73	9.64	9.76	9.73	9.95

9.4. Les perspectives 2018

Le réseau AJEMA poursuivra son développement en 2018 par la création de places d'accueil au sein de structures collectives préscolaires et parascolaires.

Le Conseil intercommunal sera notamment sollicité par la structure Cupidon à Montherod qui souhaiterait ouvrir 10 places supplémentaires en accueil préscolaire pour le mois d'août 2018.

En prévision de l'élaboration du plan de développement de l'accueil de jour pour la période 2020 à 2024, la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) réalisera une étude en 2018 en collaboration avec plusieurs réseaux d'accueil vaudois, dont le réseau AJEMA. Celle-ci aura pour thématique l'évaluation des besoins en matière d'accueil de jour des enfants sur le Canton de Vaud.

9.5. Conclusions

Le réseau AJEMA tient à vivement remercier les directrices de structures, les coordinatrices AFJ, les responsables de l'administration, le personnel éducatif des structures, le personnel auxiliaire, les Accueillantes en Milieu Familial, les membres des comités dévoués, passionnés et bien souvent bénévoles.

Tous et toutes permettent par leur engagement d'assurer chaque jour un accueil de qualité aux enfants de la région Morges-Aubonne.

Sans oublier les délégués des Municipalités qui accordent leur confiance au réseau et qui soutiennent en particulier les projets de mise en place de nouvelles structures d'accueil ou l'extension de places d'accueil dans les structures existantes.

10. Finances

Compte d'exploitation 2017

	RI	AFJ	AAS	AJEMA	2017	2016
Charges						
Charges de personnel	4'338'932	5'014'134	2'240'467	520'859	12'114'392	11'325'949
Charges administration et informatique	296'315	75'377	156'062	173'908	701'661	556'632
Charges de locaux	356'167	41'149	217'243	23'169	637'727	632'993
Amortissements	26'338	–	32'709	–	59'047	66'981
Remboursement participation et/ou subvention	–	–	–	16'170'805	16'170'805	14'984'411
Attribution aux fonds et financements spéciaux	36'495	1'169	–	–	37'664	84'527
Total Charges de fonctionnement	5'054'247	5'131'828	2'646'481	16'888'741*	29'721'298	27'651'493
Remboursement fonds tiers	23'536'560	–	–	–	23'536'560	23'095'507
Total Charges y. c. fonds tiers	28'590'807	5'131'828	2'646'481	16'888'741	53'257'858	50'747'700

*Les charges sont de CHF 16'888'741, mais en réalité le montant des charges effectives n'est que de CHF 717'936 la différence de CHF 16'170'805 correspond respectivement aux subventions et participations réservées aux structures d'accueil du réseau AJEMA.

Revenus

Indemnités et recettes diverses	33'037	87'128	192'315	138'623	451'103	284'726
Participation des parents	–	2'410'751	–	–	2'410'751	2'406'459
Participation des entreprises	–	–	–	222'517	222'517	245'828
Subventions communales	56'615	–	2'005'774	12'090'737	14'153'126	13'403'096
Autres subventions (cantonales, fédérales)	4'717'089	2'621'952	412'293	4'401'875	12'153'210	11'290'142
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	247'506	11'998	36'099	34'989	330'591	21'243
Total Revenus de fonctionnement	5'054'247	5'131'828	2'646'481	16'888'741	29'721'298	27'651'493
Subventions fonds tiers	23'536'560	–	–	–	23'536'560	23'095'507
Total Revenus y. c. fonds tiers	28'590'807	5'131'828	2'646'481	16'888'741	53'257'858	50'747'000

Avril 2018/KA

Bilan 2017

	31.12.2017	31.12.2016
Actifs		
Caisse	920	2'131
Banques	4'383'324	2'789'643
Régulations financement	55'270	44'299
Liquidités	4'439'514	2'836'073
Débiteurs	423'510	248'338
Actifs transitoires	680'200	241'570
Réalisables à court terme	1'103'710	489'908
Placement du patrimoine financier	53'890	53'885
Investissements mobiliers	48'742	81'807
Investissements informatiques	19'406	38'813
Immobilisés	122'038	174'504
Total de l'actif	5'665'263	3'500'485

	31.12.2017	31.12.2016
Passifs		
SPAS - Prestations RI	2'175'582	1'165'067
Créanciers AVS-LAA-LPP-IS	19'448	33'379
Créanciers autres	540'676	327'405
Compte courant des paiements	532'926	101'415
Régulations financement	943'358	414'999
Passifs transitoires	330'886	45'800
Créanciers	4'542'876	2'088'065
Fonds à disposition CSR	6'512	6'529
Gestion des fonds privés	1'945	3'521
Dons pour le service social	430	430
Fonds étrangers	8'887	10'480
Fonds de réserve selon directives SPAS	361'889	599'740
Fonds de réserve AFJ	6'206	6'206
Fonds de réserve AJEMA	75'304	75'304
Fonds de réserve AAS	28'638	33'291
Fonds de réserve CSR	92'883	92'883
Fonds de réserve des communes hors LASV/LOF	50'703	55'871
Fonds de réserve pour achat informatique	375'857	339'362
Réserve pour créances douteuses	18'215	17'753
Fonds de réserve pour assistance juridique	2'000	2'000
Provision solde heures supplémentaires et vacances	101'805	179'530
Financements spéciaux et fonds de réserve	1'113'500	1'401'940
Total du passif	5'665'263	3'500'485

Au Conseil intercommunal de

**L'Association Régionale pour l'Action
Sociale Morges – Aubonne - Cossonay
(ARASMAC)**

Morges

2017

Affaire traitée par Révision/GRD

Lausanne, le 25 avril 2018/hl

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR LES ETATS FINANCIERS RESUMES

Mesdames, Messieurs,

Les états financiers résumés figurant aux pages 34 et 35 du rapport de gestion, qui comprennent le bilan résumé au 31 décembre 2017, ainsi que le compte d'exploitation résumé pour l'exercice clos à cette date, sont extraits des états financiers audités de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges – Aubonne – Cossonay (ARASMAC) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport d'audit en date du 25 avril 2018.

Les états financiers résumés ne comportent pas toutes les informations à fournir exigées par la Loi sur les communes du 28 février 1956 et par le Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. La lecture des états financiers résumés ne se substitue pas, en conséquence, à la prise de connaissance des états financiers audités de l'ARASMAC.

Responsabilité du Conseil de fondation pour l'établissement des états financiers résumés

Le Comité de direction est responsable de l'établissement des états financiers résumés.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers résumés sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, effectuées conformément à la Norme d'audit suisse (NAS) 810 «Missions ayant pour but d'émettre un rapport sur des états financiers résumés».

Opinion

A notre avis, les états financiers résumés extraits des états financiers audités de l'ARASMAC pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont cohérents, dans tous leurs aspects significatifs, avec les états financiers audités.


A. Graden
Expert-réviseur agréé

Ofisa S.A.


A. Cottier
Expert-réviseur agréé

Ofisa S.A.

11. Services sociaux privés spécialisés

11.1. Consultants dans le cadre du CSR

L'ARASMAC remercie ces Services et leurs collaborateurs(trices) pour toutes les prestations offertes à la population de notre région. Leurs activités constituent incontestablement un plus pour l'action sociale et nous leur en sommes reconnaissants.

Nous vous invitons à visiter directement les sites Internet respectifs, ce qui vous permettra de consulter l'ensemble des activités proposées par les services privés collaborants et consultants, ainsi qu'avec l'ensemble de nos partenaires.

Nous les remercions tous chaleureusement de leur engagement en faveur de la population de région Morges-Aubonne-Cossonay.

11.2. Consultants et sites Internet

Bureau d'information Femmes (BIF)	www.bif-vd.ch
Caritas Vaud	www.caritas-vaud.ch
Centre social Protestant (CSP)	www.csp.ch
Croix-Rouge vaudoise	www.croixrougevaudoise.ch
Pro Senectute Vaud	www.vd.pro-senectute.ch

11.3. Relations avec les partenaires et le réseau local

Service d'Aide Familiale Morges et environs (SAF)	www.safmorges.ch
Office régional de placement (ORP)	www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/
Entrée de secours (EdS)	www.entree-de-secours.ch
Œuvre suisse d'entraide ouvrière Vaud (OSEO)	www.oseo-vd.ch
Fondation Le Relais	www.relais.ch
Espace prévention	www.espace-prevention.ch
Pro Infirmis Vaud	www.proinfirmis.ch

Conclusions

Missions de l'ARASMAC

- Veiller à ce que la population d'une région concernée par les **prestations sociales** puisse s'en saisir à travers ses services (CSR, AAS, Enfance) en toute égalité de traitement.
- Veiller à la **coordination** de l'action sociale orientée vers des objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique.
- **Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale** sur le développement d'une région.
- **Prévenir l'évolution des besoins sociaux** par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

Les commentaires du présent rapport permettront, nous l'espérons, de mieux comprendre ce que veulent dire:

Prévention

Reconnaissance des effets de l'action sociale

Coordination

Évolution des besoins sociaux

Prestations sociales

Merci encore à tous les collaborateurs et collaboratrices qui, par leur travail, leur assiduité et leur savoir-faire, contribuent à accomplir ces missions pour le bien de nos usagers.

Merci aussi aux représentants politiques, à toutes les personnes qui de près ou de loin soutiennent nos actions et permettent de poursuivre nos objectifs qui sont toujours de placer le client au centre de nos préoccupations.

ARASMAC
Directeur
D. Vouillamoz
Morges, avril 2018

Annexe 1

Catalogue MIS 2017

N° MIS	Nom de l'Organisme	Nom de la Mesure	Public cible
MIS Capacités de base			
1.11.2	Corref	Atelier de calcul	Tous
1.27.1	Lire et Ecrire	Cours de base de lecture et écriture	Tous
1.21.1	ECAP	Cours de français langue étrangère	Tous
1.50.1	VOXEA	Cours de français pour francophones et non-francophones	Tous
1.19.1	ProActif	Français débutant	Tous
1.18.1	Verso	VERS+ de français	Tous
1.30.1	Français en Jeu	Cours de français hebdomadaires	Tous
1.60.1	MetaFor	Cours de français FLE et monde du travail	Tous
MIS Socio-professionnelles			
1.08.1	OSEO-Vaud	Coaching +	Tous
1.23.3	Démarche	Connexion-Ressources	Tous
1.10.3	Le Relais	Elan	Tous
1.27.2	Ingeus	En route vers l'emploi	Tous
1.08.2	OSEO-Vaud	Entreprise sociale d'insertion	Tous
1.10.4	Le Relais	Insertec	Tous
1.07.1	Les Oliviers	Oli'go	Tous
1.23.2	ETSL	Préparation à l'emploi	Tous
1.20.1	Emploi Solidarité	Réappropriation du contexte socio-professionnel	Tous
1.05.1	Fondation Intégration pour tous (IPT)	Réinsertion sociale des personnes atteintes dans leur santé	Tous
1.28.2	Valtex multiservice SA / Centre Régional Travail & Orientation (CRTO)	Stage pratique d'insertion	Tous
1.06.1	Mode d'emploi	VIA Emploi	Tous
2.06.1	CAP, Conseil et Accompagnement Professionnel	Français - Coaching - Emploi	Tous
MIS de préparation à la transition			
1.12.1	Unité de transition au travail (UTT)	Bilan Projet d'insertion	JAD
1.28.1	Le Sextant	Cap Horizon	JAD
1.09.1	Cours de rattrapage et de consolidation scolaire	Ecole de la Transition	JAD
MIS de transition			
1.08.1 T	OSEO - Vaud	Coaching + JAD	JAD
1.23.5 T	Démarche	Connexion-Ressources JAD	JAD
1.08.2 T	OSEO - Vaud	Entreprise sociale d'insertion JAD	JAD
1.10.1 T	Le Relais	ACCORD	JAD
1.17.3 T	Mobilet'	BIO+	JAD
1.17.2 T	Mobilet'	BIP Jeunes	JAD
1.17.5 T	JobTrek	JobTrek	JAD
1.03.1 T	Cherpillod	Coach'in	JAD
1.22.1 T	Ginkgo	Coup de pouce emploi jeunes - module A et B	JAD

1.22.1 T	Ginkgo	Coup de pouce emploi jeunes - module A et B	JAD
1.02.1 T	Caritas Vaud	Découverte des métiers	JAD
1.03.2 T	Cherpillod	In'nova	JAD
1.24.2 T	Le Repuis	Orientation et placement en entreprise	JAD
1.23.1 T	Démarche	Scenicprod	JAD
1.15.1 T	Semo Nord	Transfo	JAD
1.16.1 T	Pro-Jet	Starter	JAD
1.06.2 T	Mode d'Emploi	VIA Formation	JAD
MIS Familles			
1.11.5	Corref	Atelier Famille Métier - FAM	Femmes
1.25.1	D'M Coaching	Coaching 2D	Femmes (victimes de violence)
1.08.3	Oseo-Vaud	Coaching+ Parents, familles monoparentales	Familles monop. sans solution de garde
1.23.3	Démarche	Connexion-Ressources Parents	Familles monop. sans solution de garde
MIS Préservation de la situation économique			
2.04.3	Corref	Gérer ses papiers / son budget	Tous
2.04.4	Corref	Soutien individuel à la gestion budgétaire	Tous
2.10.1	Le Relais	MIS Logement	Tous
2.04.1	Caritas Vaud	AGIR+	Tous
MIS "Bas seuil"			
1.26.1	L'Autre Temps	L'Autre Temps	Tous
1.23.4	DiversCités	ETSL	Tous
3.05.1	L'Eveil	Atelier d'expression créatrice et d'art-thérapie	Tous
3.02.1	La Digue	Développement personnel et remise en confiance	Tous
3.03.2	Caritas Vaud	Duo	Tous
3.03.1	Caritas Vaud	Essor	Tous
3.01.1	Grain de VY Sàrl	Grain de VY	Tous
3.11.1	Nous autres	Nous autres pour les autres	
			Bénéficiaires RI issus de la migration
3.04.1	Bénévolat-Vaud	MACIT (Mission d'actions citoyennes)	Tous
3.06.1	Embellimur	Mozaïques Sociales	Tous
3.10.2	Le Relais	Reflets - Espace de création d'image	Tous
1.10.2	Le Relais	Tempo	Tous

ENSEMBLE DANS UNE MÊME DIRECTION

CHARTRE

La charte énonce les valeurs que défend l'ARASMAC. Elle définit ce que nos usagers et partenaires peuvent attendre de notre institution et sert de ligne directrice pour les collaborateurs.

Elle met en avant la démarche éthique pour garantir le respect des usagers et du collaborateur, pour encourager et soutenir les comportements coopératifs et responsables et de donner un sens à notre action.



CONFIANCE

Notre objectif premier sera d'établir une relation qui permette à chacun de se sentir entendu, compris, respecté dans ses particularités.

La confiance est un chantier sur lequel il faut sans cesse travailler pour le consolider.



COLLABORATION

La collaboration est un élément essentiel pour atteindre les missions qui nous incombent.

Chacun a à cœur d'entretenir de bonnes relations, tant avec ses collègues qu'avec les différents secteurs d'activités ainsi qu'avec les usagers et tous les partenaires extérieurs qui peuvent être impliqués dans la réalisation des buts de chaque intervenant.



RESPECT

Le respect se traduit par une attitude professionnelle d'écoute, d'empathie, de non-jugement, ainsi que par la reconnaissance des limites et des erreurs respectives.

Le respect est une valeur plus profonde que la simple politesse, car il est dénué de toute hypocrisie



HUMANITÉ

L'humanité est une disposition à la compréhension, à la compassion envers ses semblables. Elle porte à aider ceux qui en ont besoin.

Cela signifie que chacun contribue à une bonne cohésion, en valorisant et respectant tout un chacun, avec ses valeurs morales, culturelles et spirituelles.



ENGAGEMENT

Chaque professionnel met au service des usagers ses connaissances et son expérience professionnelle afin de les soutenir dans la recherche des solutions les plus adaptées à leur besoin et à leur demande.



ARASMAC

Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
Rue de Couvaloup 10 | Case postale 982 | 1110 Morges 1
T +41 21 804 98 98 | F +41 21 804 98 05 | arasmac@vd.ch



CSR

Centre social régional Morges-Aubonne-Cossonay
Rue de Couvaloup 10 | Case postale 982 | 1110 Morges 1
T +41 21 804 98 98 | F +41 21 804 98 05 | csr.morges@vd.ch



CRD

Centre social régional Morges-Aubonne-Cossonay
Rue de Couvaloup 10 | Case postale 982 | 1110 Morges 1
T +41 21 828 04 70 | crd.morges@vd.ch

AAS d'Aubonne

Agence d'Assurances Sociales | Rue Trévelin 38 | Case postale 18 | 1170 Aubonne
T +41 21 831 00 31 | aas.aubonne@vd.ch

AAS de Cossonay

Agence d'Assurances Sociales | Rue des Laurelles 5 | Case postale 92 | 1304 Cossonay
T +41 21 804 98 70 | F +41 21 804 98 69 | aas.cossonay@vd.ch



AAS de Morges

Agence d'Assurances Sociales | Avenue de Lonay 2 bis | 1110 Morges
T +41 21 828 04 60 | F +41 21 828 04 71 | aas.morges@vd.ch

AAS de Préverenges

Agence d'Assurances Sociales | Route d'Yverdon 8 | Case postale 9 | 1028 Préverenges
T +41 21 801 73 74 | aas.preverenges@vd.ch

AAS de Saint-Prex

Agence d'Assurances Sociales | Chemin de Penguey 8 | 1162 Saint-Prex
T +41 21 806 37 44 | aas.stprex@vd.ch



AJEMA-AFJ

Pour nous écrire: Couvaloup 10 | Case postale 982 | 1110 Morges 1
Pour passer nous voir: Rue des Fossés 4 | C.C. Charpentiers - 1^{er} étage | 1110 Morges
T +41 21 823 03 69 | secretariat-afj@ajema.ch